



Quid des garanties après cession SCI

Par Chala85

Bonjour,

Je suis sociétaire minoritaire dans une SCI, pour un des emprunts de la SCI, mes biens personnels sont hypothéqués et je suis caution solidaire.

Je souhaite céder la totalité de mes parts.

Lorsque je serai totalement détaché de la SCI, après cession, les sociétaires restants seront ils obligés de modifier les garanties de l'emprunt ou serai je condamné à rester garant d'un bien qui ne m'appartient plus?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devriez faire lever les garanties avant de vendre vos parts.